

Le 04 Juin 2019

Cameroun: Elvis Brown Luma Mukuna menacé de mort, son frère kidnappé et torturé

Le 26 mai 2019, le défenseur des droits humains Elvis Brown Luma Mukuna a reçu des menaces de mort d'un numéro inconnu. Il s'agit de la dernière d'une série de menaces et de tentatives d'intimidation auxquelles Elvis Brown Luma Mukuna est confronté depuis fin 2015 dans le cadre de son travail de défense des droits humains à Bamenda, dans la région du nord-ouest du Cameroun. Les menaces les plus récentes sont liées à son travail autour d'un rapport publié par la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés du Cameroun (CNDHL), confirmant les violations des droits humains perpétrées par l'homme d'affaires Baba Danpullo.

Elvis Brown Luma Mukuna est un défenseur des droits humains qui travaille en tant qu'avocat de l'organisation *Organic Farming for Gorillas* (OFFGO) et de son fondateur, le défenseur des droits humains Jan Cappelle. OFFGO a été fondée dans la région Nord-Ouest en 2015 pour travailler sur les questions relatives aux droits fonciers et environnementaux, à l'agriculture et à la protection des gorilles de Cross River, une espèce en danger d'extinction qui vit dans les forêts entre le Cameroun et le Nigéria. Dans son travail, OFFGO a effectué une enquête sur les avoirs fonciers et des accaparements de terres dans le Nord-Ouest, y compris les accusations d'empiétement sur les petites terres agricoles des paysans par Baba Danpullo, qui possède des exploitations de thé et des fermes dans le nord-ouest du Cameroun.

En 2016, le fondateur de OFFGO, Jan Cappelle, a été expulsé du Cameroun vers son pays d'origine, la Belgique. La CNDHL a mentionné dans son rapport que cet incident était probablement dû à son travail dans le domaine des droits humains. En outre, la CNDHL a constaté que son expulsion n'avait pas suivi la procédure normale. Depuis 2016, de nombreuses plaintes ont été déposées par des organisations internationales et locales et des particuliers auprès du gouvernement national et de la CNDHL, demandant des enquêtes sur l'expulsion de Jan Cappelle et sur les conflits fonciers qui opposent les agriculteurs aux associés de Baba Danpullo dans la région du Nord-Ouest. Elvis Brown Luma Mukuna a été l'avocat d'OFFGO tout au long de cette période et s'est employé à maintenir la pression sur la CNDHL pour qu'elle enquête sur les plaintes et applique les recommandations publiées dans ses récents rapports, notamment ceux concernant le cas de Jan Cappelle.

Le 16 mai 2019, deux hommes inconnus sont entrés de force dans la maison d'Elvis Brown Luma Mukuna et ont enlevé son frère cadet. Ils l'ont emmené à moto avant de s'arrêter dans une zone de Bamenda appelée Up Station, où ils lui ont bandé les yeux. Ensuite, ils ont poursuivi la route pendant encore 30-40 minutes. Les ravisseurs se sont ensuite arrêtés dans une zone inconnue du frère d'Elvis et lui ont retiré son bandeau. Ils l'ont forcé à entrer dans un grand conteneur où ils l'ont torturé pendant plus de deux heures en le frappant et en utilisant du métal chaud pour lui brûler sa peau. Ce qui l'a laissé avec une cheville cassée et des blessures au dos et aux pieds.

Après l'enlèvement, Elvis Brown Luma Mukuna et sa famille ont, à plusieurs reprises, tenté de joindre leur frère au téléphone jusqu'au moment où l'un des ravisseurs a pris le téléphone et a dit aux membres de la famille qu'Elvis devait renoncer à poursuivre le dossier de Jan Cappelle dont la procédure est en cours. Avant de libérer le frère d'Elvis dans une autre zone d'Up Station, les ravisseurs lui ont dit que cet incident était le dernier avertissement pour le défenseur des droits humains. Ils ont également révélé qu'ils surveillaient les déplacements de la femme et des enfants d'Elvis et qu'ils envisageaient de les kidnapper. Ils ont en outre menacé de le tuer s'il signalait l'incident aux autorités.

Ces incidents récents font partie d'une suite de menaces et de tentatives d'intimidation visant Elvis Brown Luma Mukuna et les membres d'OFFGO, qui a débuté en 2015 et s'est récemment intensifiée à la suite de la publication du rapport de la CNDHL, confirmant les conclusions de l'OFFGO concernant l'accaparement de terres et les violations des droits humains dans la région du Nord-Ouest. Par ailleurs, ces incidents surviennent dans un contexte de harcèlement et de menaces à l'encontre des

défenseurs des droits humains de l'ouest du Cameroun à cause de leur travail dans la défense du droit à la terre, la protection de l'environnement et des droits des peuples autochtones.

Front Line Defenders est profondément préoccupée par les menaces de mort reçues par Elvis Brown Luma Mukuna, ainsi que l'enlèvement récent et les actes de torture perpétrés sur son frère, car ils visent uniquement à le dissuader dans ses activités légitimes de défense des droits humains. Front Line Defenders reconnaît que ces menaces font partie d'un effort visant à réprimer les défenseurs des droits humains œuvrant pour les droits à la terre et à l'environnement dans le nord-ouest du Cameroun.

Front Line Defenders exhorte les autorités camerounaises à:

1. Ouvrir immédiatement une enquête approfondie et impartiale sur les menaces de mort proférées contre Elvis Brown Luma Mukuna, publier les résultats de l'enquête et traduire en justice les responsables conformément aux standards internationaux;

2. Ouvrir immédiatement une enquête approfondie et impartiale sur l'enlèvement et la torture du frère d'Elvis Brown Luma Mukuna, publier les résultats de l'enquête et traduire en justice les responsables conformément aux standards internationaux;

3. Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité physique et psychologique ainsi que la sécurité d'Elvis Brown Luma Mukuna et celle des membres de sa famille;

4. Cesser toutes les atteintes aux droits des défenseurs des droits humains au Cameroun et garantir en toutes circonstances qu'ils soient en mesure de mener leurs activités légitimes de défense des droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris le harcèlement judiciaire.

Front Line Defenders vous rappelle respectueusement que Déclaration sur les droits et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus universellement reconnus, adoptée à l'unanimité le 9 décembre 1998 par l'Assemblée générale des Nations Unies, reconnaît la la légitimité des activités des défenseurs des droits de l'homme, leur droit de s'associer librement et de mener leurs activités sans crainte de représailles. Nous attirons particulièrement votre attention sur l'article 11: «Toute personne a le droit, individuellement et en association avec d'autres, à l'exercice licite de sa profession ou de sa profession (...)», et à l'article 12, paragraphe 2: « L'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection par les autorités compétentes de chacun, à titre individuel ou en association avec d'autres, contre toute violence, menace, représailles, discrimination défavorable de fait ou de jure, pression ou toute autre action arbitraire en conséquence l'exercice légitime des droits visés dans la présente déclaration. »

Veillez nous informer de toute action susceptible d'être entreprise dans le cas susmentionné.
Cordialement,



Andrew Anderson

Executive Director